

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 mai 2024

DIRECTION GENERALE

- Le Conseil municipal du 28 avril 2016 s'est engagé sur le principe d'extension de la caserne de gendarmerie.
- Afin de poursuivre cette opération, il est proposé au conseil municipal de valider les conditions juridiques et financières de la location :
 - Le loyer sera calculé sur un taux de 6 % sur la base du coût plafond en vigueur, soit un montant actuel 1 248 000 € (à titre indicatif pour 5 unités de logements)
 - La majoration du loyer : 74 880 €/an qui viennent s'ajouter au loyer actuel d'un montant de 177 400 €

Direction générale – Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

- Le Gouvernement a annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.
- Les efforts demandés aux collectivités territoriales représenteraient 15 milliards d'euros sur 5 ans alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services locaux de proximité.
- Ce sont aussi les investissements qui sont visés, investissements pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local. Les collectivités représentent 70 % des investissements et 20 % des dépenses publiques alors qu'elles représentent moins de 9 % de la dette publique.
- De surcroît, la réduction progressive de l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales limite drastiquement leur marge de manœuvre et les rend encore plus vulnérables aux décisions budgétaires de l'État.

RESSOURCES HUMAINES

- **Pôle Social, Solidarités et Petite enfance – Service Petite enfance**

Dans le cadre de l'organisation de la crèche suite au départ en retraite d'un agent, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 2 juillet 2024
- La création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps complet (CAP petite enfance)

Il est précisé que la qualification globale des effectifs de la structure a fortement progressé depuis 2016

- **Pôle Social, Solidarités et Petite enfance – Secteur Insertion et développement social**

Suite à la fin de mise à disposition et à l'affectation du poste au sein du CCAS, il est proposé :

- la suppression d'un poste titulaire d'Assistant socio-éducatif à temps complet (chargé d'insertion et développement social/Assistant social)

- **Pôle Ressources et moyens – Service finances**

Dans le cadre des besoins de service, il est proposé :

- la création d'un poste titulaire d'Adjoint administratif à temps complet (agent comptable et financier)

- **Pôle Ressources et moyens – Service Commande publique**

Dans le cadre des besoins de service, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

• Pôle Education, périscolaire et Jeunesse – Service éducation

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024
- La création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des ATSEM à temps complet, ou d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps complet

Dans le cadre du départ à la retraite pour invalidité d'un agent, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet

Pour information, le poste libéré a été pourvu.

- **Pôle Culture, animation de la vie locale – Service Sport et équipements sportifs**

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (ancien poste Responsable du service Sport et équipements sportifs)

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, il est proposé :

- La suppression d'un poste titulaire d'ETAPS principal 2ème classe à temps complet (Maître nageur sauveteur).

Les recrutements pour remplacement ont déjà eu lieu.

- **Pôle Education, périscolaire et Jeunesse – Service Entretien restauration**

Dans le cadre de la réorganisation du service Entretien restauration avec le passage à 4 jours dans les écoles, il est proposé la création :

- de 4 postes titulaires du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps non complet 45%
- d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps non complet 58%
- de 2 postes titulaires du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps non complet 60%
- d'un poste titulaire du cadre d'emploi des Adjoints techniques à temps non complet 71%

(Postes d'entretien et d'encadrement des enfants)

- Les postes de Référents de site passent d'un temps non complet 50% à 60%. Il est proposé :
 - La création de 2 postes d'Agent de maîtrise à temps non complet 60%
 - La suppression de 2 postes d'Agent de maîtrise à temps non complet 50%
 - La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 60%
 - La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 50%
- Les suppressions de poste interviendront au 1^{er} septembre 2024.

- **Avancement de grade**

A supprimer / Postes titulaires	A créer / Postes titulaires
1 poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (50 %)	1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet (50 %)
1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (80 %)	1 poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (80%)
3 postes d'Adjoints techniques principaux 2ème classe à temps complet	3 postes d'Adjoints techniques principaux 1ère classe à temps complet
1 poste d'Ingénieur à temps complet	1 poste d'Ingénieur principal à temps complet
1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet

A partir du 1^{er} juillet 2024

- Obligation d'emploi de personnes handicapées égale à 6% de son effectif total (employeur >20 salariés)
 - Selon les règles du FIPHFP : 184 agents au 31 décembre 2023
 - 6 % = 11 « bénéficiaires »
 - 14 personnes employées recensées en tant que « bénéficiaires »
 - + 1 « bénéficiaire » par rapport à 2022 => mouvement de personnel (-3 / + 4)
 - 6 771,58 € valorisés sur les dépenses réalisées
- => La collectivité respecte son obligation.**

Ressources humaines – Complément indiciaire annuel (CIA) – Composante « renfort temporaire »

- Délibération n°9383 du 15 décembre 2022 => mise en place du RIFSEEP
- Prime annuelle liée à la manière de servir = Complément Indiciaire Annuel (CIA)
- CIA = prime qualité (manière de servir de l'agent) + complément « année exceptionnelle »
- Création du complément « Renfort temporaire » = lorsqu'un agent a assuré soit le remplacement d'un collègue absent, soit la prise en charge de missions dans le cadre d'un poste vacant (entre le départ d'un collègue et l'arrivée du nouveau recruté) pour au moins un mois consécutif
- Bénéficiaires : agents éligibles au CIA : fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent, les contrats de projet, les contractuels assurant un renfort ou un remplacement depuis au moins 1 an (éligibilité au RIFSEEP à partir du 7ème mois de présence).

- La collectivité propose de l'attribuer sur 3 critères :
 - les sollicitations (fréquence)
 - la nature des missions exercées
 - l'impact sur le poste de l'agent
- Prise en compte de la durée du renfort
- Montant maximum = 580€ par an et par situation
- 2 versements par an
- Ouverte aux agents quelle que soit l'appréciation de leur évaluation
- Ne variera pas en fonction du niveau de responsabilité de l'agent absent ou du poste vacant

Ressources humaines – Convention de mise à disposition pour formation d’agents communaux sapeurs- pompiers volontaires entre la Ville de Voreppe et le SDIS de l’Isère

- Loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers
- Convention nominative à signer entre le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) de l’Isère et la commune
- Objectif : préciser les modalités de la disponibilité pour formation des agents municipaux volontaires
- Remboursement de la rémunération pour la durée de la formation

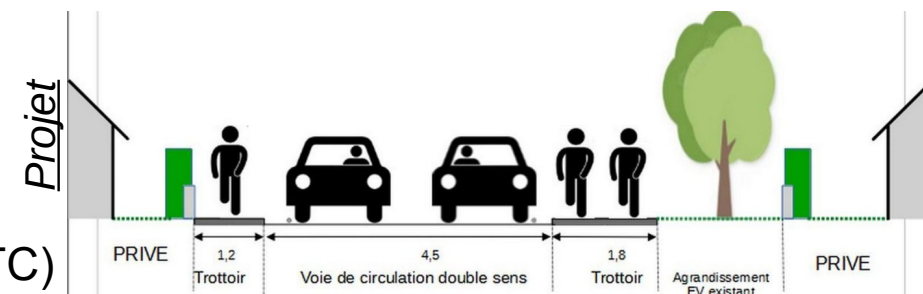
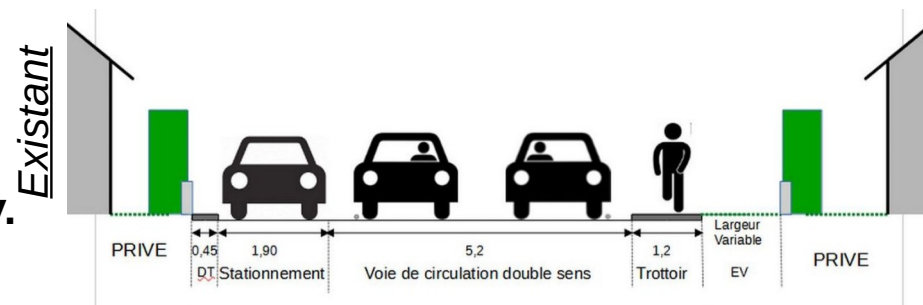
**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ**

Espace public – Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Voirie – Ville prudente – engagement de l'opération et demande de subvention

• **Éléments de programme** : Requalifier l'axe "de transit" qui traverse Volouise,

André Malraux (1ère partie), Gabriel Pravaz, « Bas » de la rue de Bouvardière

- **Suppression du stationnement longitudinal,**
- **Réduction de la largeur de la voie de circulation à 4m50,**
- **Trottoirs confortables** de chaque côté de la voie,
- **Désimperméabilisation** - Agrandissement des espaces verts existants, espaces enherbés avec des plantations arborées (ou en création de nouveaux)
- **Renforcement de la mixité cycle / véhicules motorisés** : les cycles sur chaussée, avec un marquage,
- **Aménagement d'écluses & création de têtes d'îlots** (4 positionnements à déterminer en phase étude) avec sens prioritaire → réduire les vitesses et **conserver 5 places env. de stationnement par portion,**



• **Coût prévisionnel opération :**

- Travaux : 390.625,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 31.250,00 € HT
- Frais annexes, imprévus, ... : 39.062,50 € HT

• **Soit un coût opération de 460.937,50 € HT (553.125.00 € TTC)**

→ **Demandes de subventions auprès du Département et du Pays Voironnais**

Espace public - Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) Ouvrages d'arts - Plan Local des Déplacements - Passerelle de Roize bas - Engagement de l'opération et demande de subvention

Éléments de programme :

- Déviation préalable des réseaux par les concessionnaires,
- Montage de l'échafaudage et encapsulage de la passerelle (loi sur l'eau)
- Vérinage de la passerelle,
- Sablage de la structure,
- Dépose & pose des nouvelles entretoises,
- Renforcement des semelles des poutres au droit des appuis et création de g
- Remise en peinture de la structure,
- Changement des appareils d'appui avec reconstruction des bossages,
- Dévérinage de la passerelle,
- Pose du nouveau platelage,
- Gestion des eaux au niveau des culées,
- Démontage de l'échafaudage et repli installations de chantier



Photo n° 16 : Corrosion avec feuillette des semelles supérieures des poutres

Coût prévisionnel opération :

- Travaux : 145.000 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 21.000 € HT
- Frais annexes, imprévus,... : 16.600 € HT

Soit un coût opération de 182.600 € HT (220.000 € TTC)



→ **Demandes de subventions auprès du Département et du Pays Voironnais**

Espace public – Restructuration urbaine du quartier de Bourg-Vieux 2^e tranche – Demande de subvention complémentaire à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

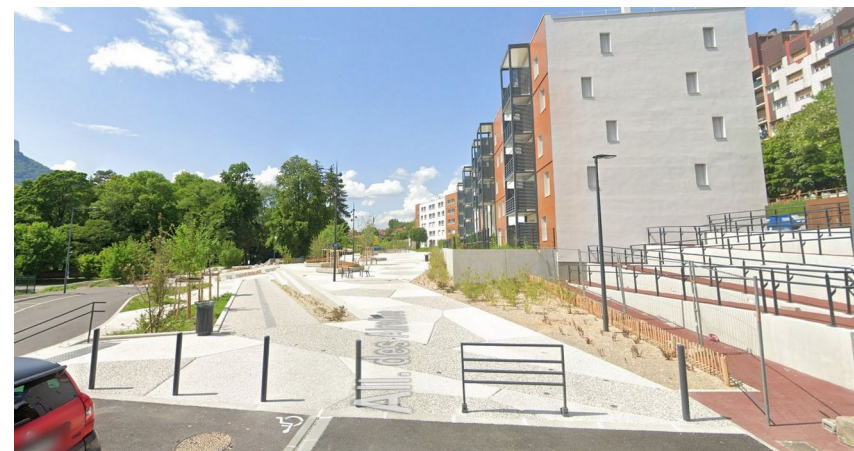
• Réalisation de la 2^{ème} Tranche opérationnelle / Solde opération

Plan de financement prévisionnel (HT) - Coût prévisionnel : 1.134.000 €

Financement	Montant de la subvention
REGION	329 118 €
CAPV	402 441 €
Sous-total (total des subventions publiques)	731 559 €
Autofinancement	402 441 €
TOTAL	1 134 000 €

Nouveau plan de financement (HT) - Coût réalisé : 1.085.669,46 €

Financement	Montant de la subvention
REGION	0 €
CAPV	542 834,73 €
Sous-total (total des subventions publiques)	542 834,73 €
Autofinancement	542 834,73 €
TOTAL	1 085 669,46 €



Foncier – Opération d'aménagement structurante « Chapays – Champ de la Cour » – Îlot Sud – Avenant n°2 à la promesse unilatérale de vente Commune/Safilaf

- **Rappel** : délibération du 31/03/22 validant la cession des parcelles à SAFILAF :
 - BL659p - ex SOPLEC pour 7 212 m²
 - BL155p - ex EPFL pour 375 m²
 = Au prix de 1 162 740 € (hors emprise VV & Chaufferie & Démolit° à la charge de l'Acquéreur)
- Le 13/10/22 : Signature Promesse unilatérale de vente (PUV) pour cession au 31/07/23.
- Le 31/07/23 : Avenant n°1 pour prorogation délai de réitération au 31/12/23.

• Proposition Avenant n°2 :

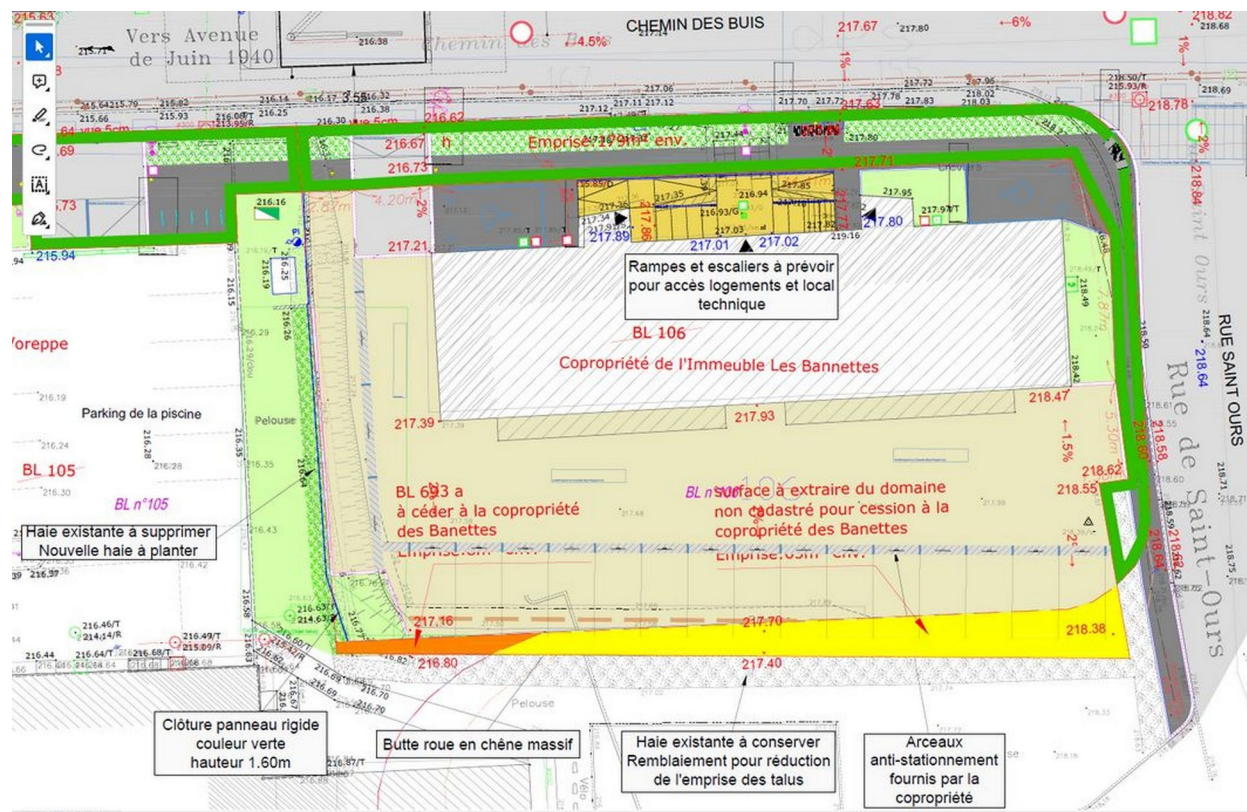
- Report acquisition terrain au 30/09/24
- Réévaluation prix avec indemnité portage : soit 1 185 995 €
- Occupation terrain cédé jusqu'au 31/07/24



*Nouvel avis Domaines
du 02/04/24*

Foncier – Restructuration Chemin des Buis – Désaffectation - Déclassement - Cession foncier Communal à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

- Restructuration Chemin des Buis : Échange foncier Commune / Pays Voironnais / Copropriété les Banettes
 - Cession à la CAPV de la parcelle communale BL693p pour 6m² + domaine non cadastré pour 55m² après désaffectation et déclassement de ces emprises afin de reconstituer le stationnement de la copropriété sur l'arrière : soit 61 m² à € symbolique avec dispense de versement compte tenu de l'intérêt général du projet.
 - En vu d'un échange foncier CAPV / Copropriété les Bannettes contre emprise de stationnement privé Chemin des Buis 182 m² (Trx Aménagement (60 K€) + soulte : 1.815 €)



EDUCATION PERISCOLAIRE JEUNESSE

- **Contexte de l'avenant : Adaptation du fonctionnement de la DSP en lien avec le retour à 4 jours** (mise en œuvre de la clause de réexamen)

Article 1 : extension de l'accueil périscolaire du mercredi à la journée entière et adaptation de l'accueil périscolaire sur les autres jours de la semaine.

- **Ce qui change sur le temps périscolaire du soir :**
 - Fin des TAP : désormais de 16h30 à 18h15 temps d'animation libre, assuré par les animateurs (goûter, détente et utilisation des zones animées).
 - Départ échelonné à compter de 16h50 : avant 16h50 les parents devront attendre (enjeux de sécurité).
 - Aide aux devoirs : proposition de 17h30 à 18h15 sur demande de l'élève ou sur inscription des parents.

Délégation de service public (DSP) – Avenant n°4 au Traité de concession.

- **Ce qui change sur la journée du mercredi :**

Un accueil de 7h30 à 18h15 : en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

- Le programme pédagogique :

Des activités pour apprendre et s’amuser, avec de grandes animations, des fils rouges et des sorties.

Des animations portées sur le territoire et en lien avec les axes du PEDT (projet éducatif de territoire).

- Une projection d’accueil haute pour permettre aux familles de disposer d’une solution de prise en charge de leur enfant. Prévision de fréquentation :

- ✓ - 6 ans : env. 50 matin et 32 après-midi.

- ✓ + 6 ans : env. 48 matin et 36 après-midi.

- Une application du taux d’encadrement relatif au plan mercredi : 1/10 pour les maternelles et 1/14 pour les élémentaires.

Délégation de service public (DSP) – Avenant n°4 au Traité de concession

- Impact financier pour la Ville

Une modification du compte d'exploitation prévisionnel et du montant de la contribution ville.

Contribution 2021	Contribution 2025	<u>En 2024, la contribution avec application de la formule d'indexation aurait été de :</u>
504 083 €	533 649 €	563 495,67€

- **Autres dispositions de l'avenant :**

Article 2 : Relocalisation des accueils du mercredi et des vacances sur le groupe scolaire de Debelle et modification en conséquence des redevances d'occupation.

Article 3 : Adaptation de l'offre de séjour pour répondre aux demandes des familles : séjour multi-âges, stage neige.

Article 4 : Mise en place d'une pénalité tarifaire en cas de non respect des règles de réservation. Pénalité dissuasive : majoration de 50 % des tarifs appliqués.

Modification des tarifs de la pause méridienne à compter de la rentrée de septembre 2024 et adhésion aux dispositifs « Cantine à 1€ » et « bonus EGAlim »

- **Contexte** : Impact financier du nouveau marché de la restauration : + 20 %. Engagement de la collectivité de ne pas augmenter en cours d'année mais à compter de la rentrée 2024/2025.

- Pour répartir les charges il est proposé :

1/ d'appliquer une augmentation des tarifs aux familles de +0,15 centimes

2/ d'adhérer aux dispositifs « Cantine à 1€ » et « bonus EGAlim »

La combinaison des deux propositions permet d'amoinrir l'augmentation des tarifs envisagées (+ 0,15 au lieu de + 0,30)

- **1/ Augmentation des tarifs : grille des nouveaux tarifs proposés**

QF	Tarif Temps méridien
$QF \leq 340$	$1,85 \text{ €} + 0,15 \text{ €}$
$340 < QF < 1120$	$QF \times 0,00499 - 0,09782 + 0,40 \text{ €}^1 (*)$
$QF \geq 1121$	$QF \times 0,00147 + 3,85404 + 0,40 \text{ €} (*) - \text{Tarif plafonné à } 8,40 \text{ €}$

¹(*) : $0,25 \text{ cts}$ septembre 2023 + $0,15 \text{ cts}$ septembre 2024

Modification des tarifs de la pause méridienne à compter de la rentrée de septembre 2024 et adhésion aux dispositifs « Cantine à 1 € » et « bonus EGAlim »

- **2/ Adhésion au dispositif « ma Cantine à 1 € »**

Afin de préserver au maximum le pouvoir d'achat des familles, il est proposé d'adhérer au dispositif « ma Cantine à 1€ », porté par l'État, garanti jusqu'au 31 décembre 2027.

- Ce dispositif est ouvert aux communes **de moins de 10 000 habitants**, disposant d'une tarification sociale, et permet de recevoir :
 - une **compensation de l'état de 3 €** pour **chaque repas facturé à 1 €** pour des QF inférieurs ou égal à 1000.
 - une bonification d'1 € en cas de respect des objectifs de la loi EGAlim.
- Public concerné par la mesure : 40 % des enfants inscrits
- Si le soutien financier venait à disparaître, la grille des nouveaux tarifs du premier paragraphe sera applicable.

- **Chaque année le règlement fait l'objet d'une mise à jour des règles applicables au temps méridien.**
- Le règlement intérieur rappelle aux familles les procédures en termes d'inscription à la restauration, et de réservations des repas.
- Il détermine également les conditions d'accueil et le comportement attendu de chacun : professionnels, enfants et familles.

**CULTURE
ANIMATION
SPORT
ASSOCIATIONS
RELATIONS
INTERNATIONALES**

VIE LOCALE

Tarif école de musique

➤ Tarifcation rentrée de septembre 2024 :

JEUNES ET ADULTES VOREPPE								
TRANCHE Quotient Familial	ÉVEIL OU FM SEULE	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3	C1 2ème INSTRUMENT	C2 2ème INSTRUMENT	C3 2ème INSTRUMENT	PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUE
0 à 1000	135,00 €	216,00 €	248,00 €	297,00 €	150,00 €	180,00 €	215,00 €	100,00 €
1001 à 1300	152,00 €	234,00 €	265,00 €	315,00 €	170,00 €	200,00 €	225,00 €	
1301 à 1599	162,00 €	252,00 €	297,00 €	333,00 €	185,00 €	220,00 €	240,00 €	
1600 à 1799	180,00 €	275,00 €	315,00 €	360,00 €	200,00 €	240,00 €	260,00 €	
1800 à 1999	198,00 €	297,00 €	342,00 €	378,00 €	220,00 €	250,00 €	280,00 €	
2000 à 2499	216,00 €	315,00 €	360,00 €	414,00 €	240,00 €	260,00 €	300,00 €	
2500 à 3499	234,00 €	342,00 €	387,00 €	441,00 €	250,00 €	270,00 €	310,00 €	
3500 et +	252,00 €	360,00 €	405,00 €	459,00 €	260,00 €	280,00 €	320,00 €	
ADULTES	280,00 €	400,00 €	450,00 €	510,00 €	286,00 €	308,00 €	352,00 €	
JEUNES ET ADULTES CAPV								
JEUNES	252,00 €	360,00 €	405,00 €	459,00 €	260,00 €	280,00 €	320,00 €	130,00 €
ADULTES	364,00 €	520,00 €	585,00 €	663,00 €	371,00 €	400,00 €	457,00 €	
JEUNES ET ADULTES EXTERIEUR								
JEUNES	504,00 €	720,00 €	810,00 €	918,00 €	520,00 €	560,00 €	640,00 €	200,00 €
ADULTES	560,00 €	800,00 €	900,00 €	1 020,00 €	572,00 €	616,00 €	704,00 €	

* Tarif dégressif : -10 % à partir du 2^{ème} enfant et – 20 % à partir du 3^{ème} enfant et +

SPORT

- Montant sollicité :
 - 7000 €

Mise en place d'un règlement intérieur et d'une convention concernant de la publicité dans les équipements sportifs

➤ Contexte :

- Afin de subvenir à leurs besoins, les associations sportives recherchent des financements en organisant des événements festifs ou des animations sportives. Certains trouvent des sponsors pour soutenir leurs actions qui en contrepartie affichent leur publicité dans les équipements sportifs de la ville.
 - Afin d'harmoniser l'effet visuel dans chaque équipement, d'encadrer la sécurité des supports utilisés, d'avoir un droit de regard sur les publicités affichées et d'être en conformité avec le règlement local de publicité (RLP), nous proposons d'établir un règlement de la mise en place de publicité dans les équipements sportifs, annexé de deux points :
 - A : les emplacements possible en fonction des équipements,
 - B : une fiche de demande adressée à la mairie, accompagnée d'un visuel de la publicité seront examinés par la commission Culture, animations, sport, associations et relations internationales (CASARI).
- Une convention sera établie entre l'association et la commune.

ASSOCIATIONS

Associations – Soutien aux associations – Attribution de subventions au titre de l'année 2024

➤ Projets

Nom de l'association	Proposition élus	Type de sub	Projet
Voreppe mon village	200,00 €	Conditionné à la réalisation du projet	Fête de la musique
MJC	2 000,00 €	Conditionné à la réalisation du projet	70 ans
	300,00 €		Gala de danse (25,26,27/05/2024)
	1 000,00 €		Fête de la science (30/09 au 09/10/2024)
	1 000,00 €		Art aux jardins (12 et 13/10/2024)
	300,00 €		Festival Cap sur le court (Nov 2024)
TOTAL	4 800,00 €		

➤ Montant total : 4 800 €

PETITE ENFANCE

Petite enfance – Barèmes et tarifs pour l'année 2024 de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La CAF informe qu'un nouveau barème sera applicable au 1er septembre 2024,

ressources plancher : **9 189,24 €** par an soit **765,77 € par mois**

ressources plafond : **72 000 €** par an soit **6 000 € par mois**,

puis **84 000€** par an soit **7 000 € par mois** à partir de septembre 2024 ;

Cela impactera les salaires les plus hauts, 10 familles sont concernées actuellement.

COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 4ème trimestre 2023

Marchés passés entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024

Oganisme : Commune

Type de contrat : Marché public

Objet	Type d'opération	Titulaire	Montant € initial	Date de notification
Travaux de Voirie Route de Racin, rue de Nardan et PATA	Travaux	SAS CHEVAL TP	161 951,15	24/01/2024
Entretien des terrains de sport de l'ensemble sportif Pignéguay	Services	LAQUET	Maximum 39 000 € HT Sur deux ans	21/3/2024

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 1er trimestre 2024

Avenants passés entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024

Organisme : Commune

Objet	Type de contrat	Type D'opération	Titulaire	Montant € HT initial	Sommes avenants précédents	Montant De l'avenant	% de l'avenant	Date de notification
Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 07 Menuiserie intérieures	Avenant N°6	Travaux	CBMA	216 551,44	22 604,36	2 680,00 €	11,68 %	19/2/2024
Maîtrise d'œuvre pour la restauration partielle de l'église romane et l'église Saint Didier	Avenant N°1	MOE	PERSPECTIVE PATRIMOINE	79 660,00	0,00 €	110 963,85 €	139,30 %	29/1/2024

DIVERS

Divers – Création d'une astreinte technique spécifique à l'unité Logistique

- Il est proposé à la commission de compléter le dispositif existant en intégrant au sein de l'astreinte d'exploitation bâtiment, créée en juin 2009, l'organisation des astreintes par l'équipe logistique :
- Toutes interventions pour dépannage sur tous les bâtiments (salles, piscine, gymnases...), manifestations et matériels mis à disposition par le service animation
 - sonorisation, matériel vidéo, matériel scénique ...
 - table, chaise, barnum, pupitre, ...
- Etats des lieux
- Les conditions de rémunération et de récupération sont inchangées.

Merci de votre attention